

## Actes de vandalisme sur un local CNT

Communiqué de presse de l'ensemble des adhérents et des organisations de la Ruche des citoyens à Villefranche-sur-Saône (69)

Cinq individus encagoulés, ont été vus mercredi 1er mai 2013 à minuit, devant le local alternatif "la Ruche des citoyens", 19 rue de Prony à Villefranche. Ils se sont livrés à des actes de vandalisme, dégradant la devanture du local (portes avec vitres cassées).

Nous voyons dans ces actes de destruction gratuite, une opposition directe, aux causes que défendent les associations militantes abritées par la Ruche, à savoir le Collectif caladois de soutien au peuple palestinien, le Collectif de soutien aux personnes sans papiers, le syndicat CNT, le Comité de soutien à Notre-Dame-des-Landes et une ONG Tunisienne, Alkamara.

S'agirait-il d'agissements racistes de groupuscules identitaires ? Depuis quelques temps, nous constatons avec effroi, une recrudescence d'autocollants et d'affiches d'extrême droite pronant des slogans fascistes islamophobes et homophobes, dans la ville de Villefranche et des communes alentours (notamment à Anse). Cette même nuit, nous avons constaté un collage d'antimariage pour tous dans toute la ville !

Nous ne céderons ni aux menaces, ni aux avertissements, et nous tenons à réaffirmer notre détermination dans notre lutte contre toute forme de discrimination, d'exclusion et d'atteinte aux libertés, nous poursuivrons nos différentes activités militantes dans ce local rue de prony.

**Collectif caladois de soutien au peuple palestinien**  
**Collectif de soutien aux sans-papiers Villefranche-sur-Saône**  
**Confédération nationale du travail UL Villefranche/Beaujolais**  
**Comité de soutien Villefranche NDDL**



### CLASSES EN LUTTE

Bulletin mensuel gratuit de la CNT Éducation

Pour recevoir « Classes en lutte... » gratuitement tous les mois par e-mail, écrivez à l'adresse : [classesenlutte@cnt-f.org](mailto:classesenlutte@cnt-f.org).

# Lisez, diffusez, soutenez le

# COMBAT

# SYNDICALISTE

## Mensuel des syndicats CNT

## N'Autre école "École - Entreprise : ça travaille !" Apprendre, entreprendre : de quoi parle-t-on ?

Est-ce que l'Entreprise n'est que ce que le Capital nous dicte : la liberté d'entreprendre pour tous, mais les profits et les plus-values pour quelques uns ? Ou pouvons-nous prendre la liberté d'entreprendre nos vies ?

Et, en attendant : quels sont les liens entre l'école et l'entreprise ? Est-ce que l'école est en passe de devenir une entreprise comme les autres ? Est-ce qu'on y dresse les futurs salariés ?

Bref, est-ce que le travail nous tient sous son emprise dès l'école, ou avons-nous prise sur le travail (scolaire), et pouvons-nous le transformer pour le réintégrer à nos vies ? Aux jeunes lecteurs, de 7 à 77 ans de trouver leurs réponses dans le dossier inédit sur le traitement du monde du travail dans les livres jeunesse. Aux vieux lecteurs, de 7 à 77 ans, de trouver leurs réponses chez Nordmann, Levaray, Collot,...

*N'Autre école, avril 2013, numéro double 34-35, 64 pages*

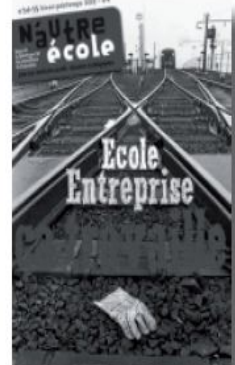
Pour commander le numéro, version papier (€6) ou électronique (€2) ou pour s'abonner :

<http://www.cnt-f.org/nautreecole/?-Commander-en-ligne->

### N'AUTRE ÉCOLE

Revue syndicale et pédagogique de la CNT Éducation

Parution trimestrielle.  
 Informations, abonnements sur le site : <http://www.cnt-f.org/nautreecole>



# Fond de classe

Bulletin du Syndicat des Travailleuses.euses de l'Éducation CNT de Moselle  
 N°5 – Avril / Mai 2013

### SOMMAIRE

Condamné au nom du capital  
 La part modulable dans les réseaux ECLAIR  
 Lancement de la campagne anti LPC

Livre : de l'autogestion, théories et pratiques  
 L'austérité pour l'intérêt des États et des patrons  
 Actes de vandalisme contre un local CNT  
 N'autre Ecole : « Ecole - Entreprise »

## Un militant CNT condamné au nom du capital ! Nous voulons l'amnistie totale !

Ironie du sort, c'est cette semaine que sera discuté à l'Assemblée Nationale un projet de loi d'amnistie du mouvement social. Mais c'est bien dans ce contexte qu'un syndicaliste de la CNT vient d'être condamné à une peine exemplaire pour des faits remontant au mouvement anti CPE au printemps 2006.

Souvenez vous. Jeudi 31 mars 2006, alors que la Coordination Nationale Étudiante (CNE) avait appelé à une nouvelle journée d'action nationale aux cotés des salariés du privé, plus de 800 étudiants grévistes de l'université de Metz, réunis en assemblée générale, avaient entrepris d'occuper la gare SNCF. Facs occupées, intérêts économiques bloqués, piquets de grève dans tous les secteurs d'activité, le mouvement social avait alors eut raison du gouvernement UMP en obtenant l'abrogation du CPE quelques jours plus tard.

Mais comme le pouvoir nous l'a démontré depuis plus de 10 ans, il a su ce jour là user de son arme favorite : la répression. Une seule interpellation au milieu d'une action de masse : celle d'un étudiant, militant de la section Universitaire de la CNT, tout désigné comme « meneur ». Condamné au pénal à une amende symbolique, notre camarade est contraint par le procès civil du 23 mars 2013 à verser à la SNCF près de 40 000 euros d'indemnités pour les pertes occasionnées par l'occupation des voies.

Cette condamnation, au delà d'être injuste dans la mesure où elle fait porter à un seul individu (pas choisit par hasard) la responsabilité d'une décision collective mise en œuvre par 800 personnes, est également un signal fort envoyé au mouvement social : il ne s'agit pas seulement de la condamnation de notre camarade qui nous révolte mais bien la condamnation du mouvement social dès lors qu'il combat les intérêts du capital !

*Pour la CNT, l'heure est aujourd'hui à la mobilisation générale.*

Alors que le Parti Socialiste et leurs députés étudieront ce jeudi un projet d'amnistie du mouvement social, nous tenons à leur rappeler qu'ils ont participé activement à la lutte contre le CPE, tout comme certains de leurs militants aujourd'hui élus étaient à nos côtés sur les rails le 31 mars 2006. Nous insistons par ailleurs sur le fait que la condamnation de notre camarade à Metz n'est pas isolée : de nombreux autres étudiant.e.s et syndicalistes de diverses organisations ont été condamnés à de lourdes peines ailleurs en France pour avoir combattu les réformes de la droite ces dernières années. Une loi d'amnistie n'aurait de sens qu'en couvrant l'ensemble des condamnations civiles comme pénales pour les luttes sociales depuis 10 ans au moins. Messieurs, il est temps d'assumer vos responsabilités !

*Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales et politiques, mobilisées lors des luttes sociales de ces dernières années et dont des militant.e.s ont été condamné.e.s, à se mobiliser à nos côtés pour défendre la légitimité de la classe populaire à lutter pour sa condition.*

*Nous appelons l'ensemble des étudiant.e.s de l'Université de Lorraine à se mobiliser pour ne pas laisser le pouvoir mater l'expression et l'action sociale et politique des étudiants.*

*Nous appelons par ailleurs toutes et tous, acteurs du mouvement social, et notamment toutes celles et ceux qui ont participé à la lutte contre le CPE en 2006 à Metz comme ailleurs, à se mobiliser ce mercredi 15 mai à 17h30, place de la République, pour appuyer cette revendication et soutenir notre camarade condamné au nom de toutes et tous pour avoir participé aux luttes sociales.*

## CPE, plans sociaux, services publics, retraites... Pour l'amnistie civile et pénale du mouvement social depuis 10 ans !



**Manifestation à Metz**  
**Mercredi 15 mai à 17h30**  
**place de la République**

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION MOSELLE

**CNT STE 57** — 5, place des Charrons — 57 000 Metz — Mail : [educ57@cnt-f.org](mailto:educ57@cnt-f.org)  
 Téléphone : 03 54 44 59 78 — Site : <http://www.cnt-f.org/ud57>

## Opposons nous à la part modulable dans les réseaux Éclair

La FTE CNT dénonce depuis leur création les dispositifs ÉCLAIR (Écoles, collèges, Lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Ceux-ci derrière un verbiage censé lutter contre « les difficultés en matière de climat scolaire et de violences » ont **diminué le nombre d'établissements faisant partie des zones prioritaires** et les quelques moyens supplémentaires qui y sont (encore) attribués. Ces dispositifs permettent également d' **expérimenter la gestion libérale de l'école de demain** : l'attribution d'une part modulable dans les écoles l'illustre bien .

La part modulable c'est ...

**Depuis l'an dernier, à la traditionnelle « prime ZEP » (un peu moins de 1200 euros par an) peut s'ajouter pour les enseignants du premier degré travaillant en zone ÉCLAIR une part modulable pouvant aller jusqu'à 2400 euros par an.** Pas une paille. Les critères d'attribution de cette prime varient d'un département à l'autre mais restent toujours opaques et soumis à l'arbitraire de la hiérarchie. Certains cadrages académiques ont mis l'accent sur le fait que cette prime ne pouvait pas être collective...

**...le renforcement de la hiérarchie, une ineptie au niveau pédagogique ...**

Pas besoin d'être extra-lucide pour comprendre que cette part modulable de la prime ZEP vise à récompenser la docilité des personnels, à « piloter » efficacement les réseaux en récompensant les projets « à la mode ». Les projets risquent de se faire non pas en fonction des besoins pédagogiques des élèves mais en fonction du fait qu'ils soient « éligibles à la part modulable ».

**...un poison contre le travail en équipes et ...**

Pas dur de comprendre également qu'en important dans l'école les méthodes de gestion des ressources humaines « classiques » et son corollaire du « diviser pour mieux régner », la concurrence entre collègues est favorisée au détriment du travail en équipe, pourtant indispensable en particulier dans les secteurs difficiles.

**...le salaire au mérite de demain pour toutes et tous.**

Enfin cette part modulable prépare les mentalités à accepter l'idée que les plus méritant-e-s doivent toucher plus que les autres. Méritant-e-s en fonction de quoi, toujours compliqué à dire ? Par contre le « en fonction de qui » est très clair : en fonction des critères de la hiérarchie. Il est évident que les expérimentations et les dispositifs dérogatoires d'aujourd'hui préparent à accepter les pratiques pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'éducation de demain. Ce n'est pas un hasard si la gauche au pouvoir, en bonne garante des intérêts des patrons et des capitalistes n'est pas revenue sur cette mesure, ni sur l'ensemble du dispositif ÉCLAIR. Seules des luttes peuvent les faire plier.

**Pour toutes ces raisons la CNT FTE soutient les différentes initiatives des personnels luttant contre l'application de cette part modulable : boycott, revendication du partage égalitaire de cette prime ... Elle appelle tous les personnels à faire connaître les initiatives prises contre cette part modulable. Au-delà de la part modulable, c'est contre l'ensemble du dispositif ÉCLAIR que nous devons lutter.**

## Lancement de la campagne anti LPC

**Cette année encore, un « livret personnel de compétences » (LPC) nous est imposé par le Ministère et notre hiérarchie. Il nous est demandé d'y recenser les compétences acquises par nos élèves en fin de CE1, de CM2 et de 3ème.**

Pourquoi sommes-nous opposés au LPC ?

Parce qu'il est inutile : il s'ajoute au livret scolaire en usage dans les écoles et collèges.  
- Parce qu'il est incompréhensible dans sa formulation, beaucoup trop dense et ne laisse aucune place aux commentaires écrits.  
- Parce qu'il est absurde d'évaluer de façon simpliste : dans le LPC, une compétence est acquise ou non-acquise alors qu'en réalité elle s'acquière de façon progressive.  
- Parce qu'il contribue à remplacer la recherche et les apprentissages par des exercices de bachotage. Nous faudra-t-il enseigner que ce qu'on nous demande d'évaluer ?  
- Parce qu'il contraint les enseignants à des pratiques visant d'abord à se conformer aux souhaits de leur hiérarchie.  
- Parce qu'il participe à la mise en concurrence des élèves, des enseignants et des écoles ; parce qu'il utilise pour l'enseignement des concepts propres à certaines entreprises (contrat d'objectifs, référentiel de compétences...).  
- Parce qu'il est dangereux : il est informatisé pour le second degré et le sera à terme pour le primaire. Les résultats des élèves - qui ne devraient concerner qu'eux et leurs familles - seront fichés dans les bases de données "base-élèves" et "SCONET", et cela pour leur vie entière... avec quelle sécurisation ?  
- Parce qu'il conditionne l'obtention du brevet des collèges.  
- Parce qu'il tend à se substituer aux diplômes et donc aux conventions collectives.

En conséquence, nous, soussignés, nous engageons collectivement et solidairement à ne pas remplir le LPC et à soutenir activement ceux d'entre nous qui subiraient des pressions ou sanctions de la part de notre hiérarchie.

La liste des signataires sera rendue publique, transmise au ministère et aux médias au mois de juin, à condition que le nombre de signataires dépasse les 500 (autrement vos noms ne seront pas publiés). Les engagements se font sur le site : [www.boycott-lpc.lutter-agir.org](http://www.boycott-lpc.lutter-agir.org) Sous sa forme papier, cet engagement doit être retourné à la fédération SUD éducation, 17 Boulevard de la Libération, 93200 Saint-Denis. Date limite de retour des signatures : le 7 juin 2013.

**Appel soutenu par :**

**Le Réseau des enseignants du primaire en résistance, le Collectif National de Résistance à Base-Elèves, La Fédération des syndicats SUD éducation, La Fédération des Travailleurs de l'Éducation de la CNT, et la Fédération Éducation de la CNT-Solidarité Ouvrière**

# Signez l'engagement collectif au Boycott du LPC

## [www.boycott-lpc.lutter-agir.org](http://www.boycott-lpc.lutter-agir.org)



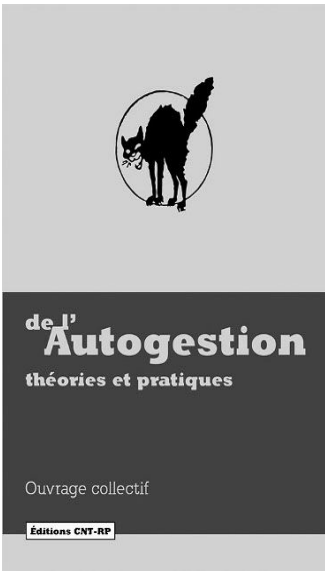
## De l'autogestion, théories et pratiques

Ce livre explore deux aspects de l'autogestion, l'un historique, l'autre actuel, vivant, vivace, fait d'expériences, de réussites et parfois de déboires.

Il s'agit d'éclairer une notion essentielle de la lutte des classes : le besoin viscéral de la classe exploitée de prendre ses affaires en main, tant dans l'entreprise que dans la société. À contre-courant des renoncements actuels, il est utile et nécessaire de revenir sur cette problématique émancipatrice. L'analyse de son itinéraire historique et politique nous permet d'en donner une définition renouvelée et pragmatique. Mais l'autogestion n'est pas, loin s'en faut, une théorie figée ou un dogme. L'aspiration à ce principe se conjugue au présent aux quatre coins de la planète. C'est ce qui distingue fondamentalement cette pratique. Elle doit être un fait, ici et maintenant, ou elle ne sera rien demain.

Ce livre n'est pas une profession de foi. C'est un outil permettant d'enrichir notre compréhension, nos réflexions, nos luttes pour imaginer un autre futur.

ISBN 978-2-9157-3132-3  
352 pages :  
Éditions CNT-RP, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris  
[edcnt@no-log.org](mailto:edcnt@no-log.org) - <http://www.cnt-f.org/editionsCNT-rp>



## L'austérité pour les intérêts des États et des patrons, pas pour ceux des travailleurs !

Après un an de gouvernance, la gauche libérale au pouvoir n'a fait qu'accélérer les mesures d'austérité non sans conséquence sur le niveau de vie de la population. Elles permettent ainsi au patronat et aux actionnaires de casser encore plus les acquis sociaux des travailleurs et l'ensemble des systèmes de solidarité pour une crise dont nous ne sommes pas responsables. Cela sert à enrichir les banques avec près de 50 milliards d'intérêts que l'État leur reverse. Pourtant, de l'argent il y en a dans les caisses du patronat !

**Plan de rigueur : casse des services publics !**

Le gouvernement a prévu un plan de rigueur de 60 milliards sur cinq ans. Il nous annonce qu'« il faudra trouver 4 à 5 milliards de plus l'année prochaine » ! Ces restrictions ont été décidées pour les hôpitaux, pour les collectivités locales : ce sera 1,5 milliard de moins en 2014 et 3 milliards de moins en 2015. Cela ne présage rien de bon pour les usagers ! Pour les agents (écoles, hôpitaux, collectivités territoriales), ces économies auront un impact sur les conditions de travail, comme le gel des salaires, le recours aux contrats précaires, la diminution des effectifs et les privatisations rampantes. Fermetures d'usines, licenciements massifs : le gouvernement, principal allié du patronat. Dans la continuité des politiques antisociales menées ces dernières années sous Sarkozy, le gouvernement actuel, dit « socialiste », laisse le patronat licencier des milliers de travailleurs (PSA, Sanofi, Goodyear, etc.), sans que cela ne lui pose problème, bien au contraire puisqu'il a accepté la fermeture des hauts-fourneaux de Florange. Les salariés en lutte contre les fermetures de leurs usines n'ont que leur force et la solidarité des autres travailleurs à opposer à la voracité des capitalistes ! Nos camarades de Citroën-Aulnay l'ont bien compris en luttant depuis plus de quinze semaines maintenant. Pour toujours plus de profits en cette période dite de « crise », le patronat et les grands financiers intensifient la lutte des classes en démolissant les conditions de vie des travailleurs, avec la bienveillance de l'actuel gouvernement qui leur attribue une aide de 20 milliards d'euros par an au nom de la compétitivité ! Dernière mesure en date : la « loi de sécurisation de l'emploi »

Cette loi, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, est presque passée inaperçue. Elle aura pourtant des conséquences très graves pour les travailleurs. Elle donnera la possibilité aux patrons de faciliter les mesures de licenciements, de moduler le temps de travail pour plus de flexibilité, de baisser les salaires et enfin d'imposer la mobilité.

Chômage et retraites : les prochaines négociations de l'Unédic destinées à définir les règles de l'indemnisation du chômage pour les années à venir s'annoncent inquiétantes. Il en va de même pour les retraites complémentaires aujourd'hui et le régime général demain. Même si rien n'est officiel pour l'instant, la volonté du gouvernement est d'augmenter le temps de cotisation nécessaire pour toucher une retraite pleine. Il estime que « le gouffre des retraites » s'élèvera à 20 milliards en 2020. Or c'est précisément la même somme que le gouvernement a offerte au patronat ! Pour renverser la tendance, interdire les licenciements, titulariser les précaires de la fonction publique et du privé, sauver nos retraites et la Sécurité sociale, nous n'avons rien à attendre des différents gouvernements ! Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et le renforcement des solidarités. Il est temps de nous organiser et d'engager le bras de fer contre le capitalisme et le patronat pour reprendre ce qu'ils nous ont volé.

**La CNT appelle à une réelle convergence des luttes nécessaire pour instaurer un rapport de force à la base et revendique notamment :**

- une réduction du temps de travail sans réduction de salaire ;
- l'annulation de toutes les exonérations de cotisations sociales patronales ;
- l'augmentation des cotisations patronales pour financer les retraites (retour à 60 ans sans condition de durée de cotisation) et l'amélioration des indemnités chômage et des minima sociaux (rien en dessous d'un SMIC réévalué à la hausse) ;
- la gestion des caisses du chômage par les travailleurs et un fonds d'investissement pour les coopératives ouvrières et la reconversion écologique ;
- la suppression de toutes les rémunérations hors salaire fixe (stock-options, retraites chapeaux, participation, intéressement, etc.) ;
- la suppression des augmentations de salaires individuelles et des évaluations des salariés ;
- la titularisation de tous les précaires de la fonction publique sans condition et l'obligation de réintégration effective dans l'entreprise en cas de requalification en CDI ou de nullité du licenciement dans le privé ;
- le retour à un véritable service public, en fonction des nécessités et non en fonction des « finances publiques » et à la gestion directe par le personnel et usagers.